

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du Code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ
<p>Nom et Prénom :</p> <p>ou Dénomination (pour les personnes morales) : DREAL Bourgogne - Franche Comté</p> <p>Nom et Prénom du mandataire : Gilles GUILLEMAIN</p> <p>Adresse : 17E, rue Alain Savary CS 31269</p> <p>Commune : Besançon CEDEX</p> <p>Code postal : 25 005</p> <p>Nature des activités : Le service Transports-Mobilités de la DREAL assure entre autre la Maîtrise d'ouvrage routière, pour les aménagements du réseau routier national et autoroutier non concédé avec des objectifs de développement durable.</p>

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Groupe des amphibiens (4 espèces) <i>Bufo bufo</i> - Crapaud commun <i>Pelophylax kl. esculenta</i> - Grenouille verte <i>Lissotriton helveticus</i> - Triton palmé <i>Rana dalmatina</i> - Grenouille agile	Cf. dossier ci-joint.
B2 Groupe de reptiles (4 espèces) <i>Anguis fragilis</i> - Orvet fragile <i>Coronella austriaca</i> - Coronelle lisse <i>Lacerta bilineata</i> - Lézard vert occidental <i>Podarcis muralis</i> - Lézard des murailles	Cf. dossier ci-joint.
B3 Groupe des mammifères terrestres (1 espèce) <i>Sciurus vulgaris</i> - Ecureuil roux	Cf. dossier ci-joint.
B4 Groupe des chiroptères (5 espèces) <i>Barbastellus barbastellus</i> - Barbastelle d'Europe <i>Nyctalus noctula</i> - Noctule commune <i>Pipistrellus nathusii</i> - Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus pipistrellus</i> - Pipistrelle commune <i>Plecotus auritus</i> - Oreillard roux	Cf. dossier ci-joint.

B5 Groupe des insectes (1 espèce)	Cf. dossier ci-joint.
<i>Cerambyx cerdo</i> - Grand capricorne *	* Demande pour le déplacement de l'habitat de cette espèce effectuée conjointement à ce CERFA n° 13 614°01
B6 Groupe des oiseaux (48 espèces)	
<p><i>Accipiter nisus</i> - Epervier d'Europe <i>Aegithalos caudatus</i> - Mésange à longue queue <i>Alauda arvensis</i> - Alouette des champs <i>Ardea cinerea</i> - Héron cendré <i>Buteo buteo</i> - Buse variable <i>Carduelis carduelis</i> - Chardonneret élégant <i>Carduelis chloris</i> - Verdier d'Europe <i>Carduelis spinus</i> - Tarin des aulnes <i>Certhia brachydactyla</i> - Grimpereau des jardins <i>Circus cyaneus</i> - Busard Saint-Martin <i>Columba livia</i> - Pigeon biset <i>Corvus corax</i> - Grand corbeau <i>Corvus monedula</i> - Choucas des tours <i>Dendrocopos major</i> - Pic épeiche <i>Dryocopus martius</i> - Pic noir <i>Emberiza cirius</i> - Bruant zizi <i>Erithacus rubecula</i> - Rougegorge familier <i>Falco tinnunculus</i> - Faucon crécerelle <i>Fringilla coelebs</i> - Pinson des arbres <i>Gallinula chloropus</i> - Poule-d'eau <i>Lanius collurio</i> - Pie-grièche écorcheur <i>Lullula arborea</i> - Alouette lulu <i>Motacilla alba</i>- Bergeronnette grise <i>Motacilla cinerea</i> - Bergeronnette des ruisseaux <i>Parus caeruleus</i> - Mésange bleue <i>Parus cristatus</i> - Mésange huppée <i>Parus major</i> - Mésange charbonnière <i>Parus palustris</i> - Mésange nonnette <i>Passer domesticus</i> - Moineau domestique <i>Phalacrocorax carbo</i> - Grand cormoran <i>Phoenicurus ochrurus</i> - Rouge-queue noir <i>Phylloscopus collybita</i> - Pouillot véloce <i>Picus viridis</i> - Pic vert <i>Prunella modularis</i> - Accenteur mouchet <i>Regulus ignicapilla</i> - Roitelet à triple bandeau <i>Saxicola rubetra</i> - Tarier des prés <i>Saxicola torquatus</i> - Tarier pâtre <i>Serinus serinus</i> - Serin cini <i>Sitta europea</i> - Sittelle torchepot <i>Streptopelia decaocto</i> - Tourterelle turque <i>Strix aluco</i> - Chouette hulotte <i>Sylvia atricapilla</i> - Fauvette à tête noire <i>Tringa ochropus</i>- Chevalier cul-blanc <i>Troglodytes troglodytes</i> - Troglodyte mignon <i>Turdus merula</i> - Merle noir <i>Turdus philomelos</i> - Grive musicienne <i>Turdus pilaris</i> - Grive litorne <i>Turdus viscivorus</i> - Grive draine</p>	Cf. dossier ci-joint.
B7 Groupe des mollusques (1 espèce)	
<i>Helix pomatia</i> - Escargot de Bourgogne	Cf. dossier ci-joint.

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Projet 2x2 voies - RN7 entre Saint-Pierre-le-Moûtier et la limite de l'Allier - Nièvre (58)

Voir les explications relatives au projet dans la suite du présent dossier.

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : **Destruction d'habitats de repos et/ou de reproduction d'espèces protégées par les travaux de réalisation du projet.**

Altération Préciser : **Altération d'habitats de repos et/ou de reproduction d'espèces protégées par les travaux de réalisation du projet.**

Dégradation Préciser : **Dégradation d'habitats de repos et/ou de reproduction d'espèces protégées par les travaux de réalisation du projet.**

Voir les explications relatives au projet dans la suite du présent dossier.

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : **Ecologues spécialisés sur la faune et la flore (Bureau d'études ou associations)**

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période :

La destruction, dégradation, altération des habitats d'espèces protégées se fera en tenant compte de l'écologie des espèces concernées par la demande de dérogation. Les travaux engendrant cette destruction/dégradation/altération seront réalisés après la période de reproduction des espèces (à partir de septembre-octobre).

Concernant les habitats aquatiques (ruisseaux, fossés), l'altération de ces derniers sera effective durant toute la période des travaux. En phase d'exploitation, des pollutions accidentelles peuvent altérer ces habitats et une perturbation du fonctionnement hydrologique est potentielle.

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : **Bourgogne – Franche-Comté**

Départements : **Nièvre (58)**

Cantons : **Saint-Pierre-le-Moûtier**

Communes : **Saint-Pierre-le-Moûtier, Chantenay-Saint-Imbert et Tresnay**

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos	<input checked="" type="checkbox"/>	
Mesures de protection réglementaires	<input type="checkbox"/>	
Mesures contractuelles de gestion de l'espace	<input checked="" type="checkbox"/>	
Renforcement des populations de l'espèce	<input type="checkbox"/>	
Autres mesures	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : Voir ci-dessous.

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Dans le cadre du dossier de demande de dérogation au titre de l'Article L411-2 du Code de l'environnement, plusieurs mesures d'évitement, de réduction, de compensation des impacts, d'accompagnement et de suivi des mesures ont été définies, en vue de garantir le maintien de l'état de conservation des espèces impactées, à l'échelle locale.

ME1 : Réflexion sur l'impact de l'emplacement du projet

ME2 : Respect des emprises du projet et mise en défens des zones sensibles

MR2 : Conservation d'éléments à enjeu déterminant pour le maintien d'espèces protégées sur le site

MR3 : Réduction de l'impact lié à la phase travaux sur la qualité des eaux

MR5 : Conservation des vieux arbres à Grand capricorne coupés

MR9 : Limitation de la propagation des espèces envahissantes

MC1 : Végétalisation des talus

MC2 : Gestion adaptée des canaux d'irrigation

MC3 : Restauration des cours d'eau

MC4 : Installation de gîtes à chiroptères

MC5 : Conception d'habitats terrestres favorables aux reptiles

MC6 : Aménagement et gestion de parcelles compensatoires sanctuarisées en faveur de la biodiversité

MC7 : Restauration d'habitats favorables in situ pour deux espèces d'amphibiens

MC8 : Restauration d'habitats favorables pour les amphibiens

Voir les explications relatives au projet dans la suite du présent dossier.

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : -

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Les opérations seront encadrées par des écologues (accompagnement en amont, pendant et après la phase de chantier) et un suivi des mesures sera mis en place, avec des rendus réguliers.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à **Eguilles**
le **13 juillet 2017**

Votre signature

"Lu et approuvé"

ECOTONIA
SIRET 433 405 248 00025
Siège social : 140, rue Cornaline
13510 EGUILLES - FRANCE
Tel 04 42 93 03 91 Port : 06 61 71 58 88
Mail : ecotonia@orange.fr - Site : www.ecotonia.fr

